

passerelles

coopérative
en patrimoine



RAPPORT DE CONSULTATION

No. de projet : 2022-02
Politique culturelle et patrimoniale de la MRC
d'Antoine-Labelle.
Été 2023

Réalisé pour :
MRC d'Antoine-Labelle

da

Table des matières

1.1 Contexte de réalisation

1.2 Description de l'activité

1.3 Méthodologie

1.4 Limites

1.5 Conclusion

Lexique

ADC : Agent.e de développement culturel

ADPI : Agent.e de développement en patrimoine immobilier

CHSLD : Centres d'hébergement de soins de longue durée

Civic-tech : la « Civic Tech - pour « civic technology » - désigne toute technologie visant à accroître le pouvoir du citoyen ou à rendre un gouvernement plus ouvert. Cette définition large des « technologies civiques », en français, englobe l'ensemble des outils numériques qui permettent d'améliorer le fonctionnement démocratique des sociétés et des communautés (Rapport Knight Foundation 2013).

CLD : Centre local de développement

EDC : Entente de développement culturel

LAU : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

LPC : Loi sur le patrimoine culturel

MRC : Municipalité régionale de comté

MRCAL : Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle

PCP : Politique culturelle et patrimoniale

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PIIA: Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Plateforme Anekdote : une plateforme mobile qui accompagne autant le simple citoyen que le touriste souhaitant découvrir le monde qui l'entoure, et ce, en toute liberté. Elle permet de voir d'un autre œil et d'entendre d'une autre oreille les attraits qui font le charme d'une ville, d'une région, d'un pays (en ligne).

PSMMPI : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

PSOC : Politique de soutien aux organismes culturels

SADC : Société d'aide au développement des collectivités d'Antoine-Labelle

SEO : Référencement et processus d'optimisation des sites Web pour les moteurs de recherche

SHGHL : Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides

TACAL : Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle

TNO: Territoire non organisé

1.1 Contexte de réalisation

Au printemps 2023, l'équipe de Passerelles a mené quatre consultations publiques en présentiel — de pair avec l'agente de développement culturel (ADC) et l'agente de développement en patrimoine immobilier (ADPI) de la MRCAL — auprès des résidents des quatre secteurs composant la MRC d'Antoine-Labelle. Cet exercice s'inscrivait dans la démarche de réalisation de la nouvelle Politique culturelle et patrimoniale et visait à valider les objectifs définis au préalable par l'équipe, ainsi qu'à aiguiller les futures actions devant figurer au plan de mise en œuvre triennal (2023-2026).

La première consultation citoyenne, à **Notre-Dame-du-Laus**, s'est tenue en après-midi, le mardi 18 avril 2023 à la Salle communautaire de Notre-Dame-du-Laus.

La seconde, à **Mont-Laurier**, s'est déroulée le soir même, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

Une troisième consultation, cette fois-ci à **Rivière-Rouge**, a eu lieu le samedi 22 avril au matin et une quatrième, le samedi 29 avril au matin à **Ferme-Neuve**, à la Salle Matts - Centre Sportif Ben Leduc.

Les agentes de la MRCAL ont organisé, à la demande et avec la collaboration de la municipalité, une cinquième et dernière consultation publique le lundi 1 mai en soirée à **Sainte-Anne-du-Lac**.

La consultation citoyenne s'est également effectuée en virtuel, par le biais d'un questionnaire accessible en ligne.

↓ Séance de consultation à Mont-Laurier. Passerelles. 2023



Résumé statistique

Notre-Dame-du-Laus : 19 participants. Groupe caractérisé par une majorité de personnes retraitées plus âgées. Soulignons la présence de la coordonnatrice aux communications (également artiste), de deux conseillers municipaux, d'une artiste/auteure, d'une représentante de la corporation de développement communautaire, d'un représentant de la Maison des arts et du patrimoine (et des fêtes du 150e) ainsi que de la doyenne du village. Parmi les citoyen.ne.s, beaucoup de résidents de longue date mais également quelques nouveaux résidents étaient présents.

Mont-Laurier : 6 participants. Groupe caractérisé par la présence d'adultes et d'élus. Parmi ceux-ci, notons la présence du maire de Mont-Laurier, d'un conseiller municipal, du directeur de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, ainsi que la présence de deux membres du comité culturel de la MRCAL.

Rivière-Rouge : 17 participants. Groupe caractérisé par une majorité d'artistes et d'artisan.e.s locaux.ales. Présence de jeunes et présence d'agent.e.s municipaux.ales. Étaient présents un conseiller municipal d'une municipalité voisine (La Macaza), la directrice loisirs et culture de Rivière-Rouge la responsable de la Maison de la Culture de La Macaza, un ancien gérant d'artiste, des artistes et des artisan.e.s ainsi que des passionnés d'histoire et de patrimoine (surtout de l'histoire de La Macaza). Un jeune de moins de 18 ans se trouvait parmi les participants.

Ferme-Neuve : environ 9-10 personnes. Groupe caractérisé par la présence d'adultes, d'élus et d'agent.e.s municipaux.ales. Parmi eux, la mairesse de Ferme-Neuve, de la responsable loisirs et culture, de plusieurs artistes féminines (3), d'une intervenante à la maison Lyse Beauchamp ainsi que d'un acériculteur local.

Sainte-Anne-du-Lac : 13 personnes. Groupe caractérisé par la présence d'adultes, d'élus et d'agent.e.s municipaux.ales.

Présence de la mairesse, ainsi que de trois conseillères municipales, d'un conseiller municipal, de la responsable de la bibliothèque, ainsi que d'un jeune de moins de 18 ans.

Consultation en ligne : 23 répondants. Sans statistiques, puisque les données personnelles n'étaient pas demandées.

Grand total : 88 participant(e)s

↓ Séance de consultation à Mont-Laurier. MRCAL. 2023



1.2 Description de l'activité

Divisés en trois stations thématiques, les participants devaient écrire sur des post-it individuels le plus d'idées, d'actions, d'activités, d'objectifs ou de thématiques à mettre en place par la MRCAL, dans un délai de 5 minutes. Le tout en fonction des questions fournies.

Ces trois stations avaient pour thème : **Histoire et patrimoine / Art et culture / Identité et territoire**. Au terme de cet exercice sans censure, les participants devaient discuter en groupe, pendant 15 minutes, des idées qui étaient les plus pertinentes et porteuses, ou qui ressortaient le plus souvent sur les post-it. Les participants étaient invités à changer de

table pour ainsi répéter cet exercice pour les trois thématiques.

Après une courte pause, chaque groupe disposait de 5 minutes pour présenter ses actions prioritaires par station. L'activité se terminait par une discussion ouverte afin d'entendre les commentaires des citoyen.ne.s sur les idées présentées. L'équipe de Passerelles a animé les discussions, accompagnées des agentes de la MRC (ADC et ADPI) . Aucune des animatrices n'a interféré avec le processus en suggérant ses propres réponses, ces dernières veillent à ce que la discussion respecte les directives et les contraintes de temps. Au total, il s'agissait d'une activité d'environ 2 h 00.

Questions

Station 1 - Art et culture Comment...	Station 2 - Histoire et patrimoine Comment...	Station 3 - Territoire et identité Comment...
Rendre plus accessible l'offre culturelle ?	Explorer de nouvelle avenue de recherche et de connaissance sur l'histoire et le patrimoine ?	Mieux définir et mettre de l'avant l'identité régionale et ses particularités locales ?
Améliorer la communication et la diffusion de l'offre ?	Améliorer la protection du patrimoine ?	Créer des liens entre la culture, la nature et l'histoire ?
Fournir davantage de soutien et reconnaître les acteur.trice.s culturel.le.s ?	Faire connaître votre histoire et votre patrimoine ?	Faire émerger de nouveaux espaces, de nouveaux pôles dédiés à la culture et au patrimoine ?

1.3 Méthodologie

Au terme des cinq séances de consultation, les réponses fournies par les participants ont été consignées en version *verbatim* par les membres de Passerelles, puis elles ont été triées et regroupées sous des énoncés reformulés dans le Rapport de consultation (voir p.9). Or, bien que certaines formulations aient été revisitées, le sens des réponses n'a pas été altéré dans la transposition d'un document à l'autre. Il faut donc voir le rapport de consultation comme un document issu des idées des citoyen.ne.s, qui visera à alimenter le plan d'action. Certaines actions proposées par les citoyen.ne.s étaient plutôt de l'ordre de la suggestion et ont été compilées comme telles. Aucun positionnement sur la faisabilité des idées d'actions n'a été fait afin de ne pas altérer ou censurer les idées des citoyen.ne.s.

1.4 Limites

Limites de l'exercice de consultation

L'exercice de consultation publique comporte ses limites, notamment quant au taux de participation des citoyen.ne.s. Malgré une bonne communication de la part de la MRCAL, l'intérêt et l'achalandage à une telle activité ne peut être contrôlé. En effet, la MRCAL a publicisé l'événement sur son site Web, auprès des municipalités, dans les journaux locaux, ainsi qu'à la radio. Le bilan de participation paraît tout de même satisfaisant par rapport aux consultations précédentes de l'automne, où seulement 37 personnes s'étaient exprimées en ligne.

Bien que ce type d'activité s'adresse à l'entièreté des profils, ce sont souvent les principaux.ales acteur.trice.s concerné.e.s qui tendent à se manifester. Le cas échéant, une participation marquée du milieu artistique mais aussi du milieu municipal et politique a été observée.

Une autre limite est celle induite par la grandeur du territoire et donc, la difficulté à rejoindre tous les

↓ Séance de consultation à Notre-Dame-du-Laus, Passerelles, 2023



citoyen.ne.s physiquement. Certaines municipalités ont été visitées dans les quatre secteurs de la MRCAL et les horaires ont été variés afin d'offrir plus de flexibilité aux personnes ayant différents horaires (Après-midi en semaine, soirée en semaine et avant-midi de fin de semaine).

Limites du champ d'action de la MRC

La MRCAL jouit d'un pouvoir d'action encadré par la LAU et ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes ou effectuer tous les projets suggérés par les citoyen.nes. Bien que plusieurs actions soient de très bonnes suggestions, la MRC se concentrera sur la mise en œuvre du plan d'action qui se confine à son territoire d'intervention.

Rôle de la MRC en matière de culture

Le mandat de la MRCAL en développement culturel consiste à travailler en partenariat avec les municipalités et le milieu culturel afin de mettre en œuvre le plan d'action élaboré pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Cette mise en œuvre des objectifs et orientations de la politique culturelle régionale a pour objectifs de mettre en valeur les potentiels de chaque territoire et d'arrimer leurs actions en culture afin de maximiser et diversifier

l'offre culturelle pour l'ensemble de la population de la MRC d'Antoine-Labelle.

De plus, la MRCAL coordonne sa Politique d'acquisition d'œuvres d'art visant à encourager le travail des créateurs et des acteur.trice.s culturel.le.s en diffusant des œuvres d'intérêt public et sa Politique de soutien aux organismes culturels visant à stimuler les initiatives culturelles locales en culture, en plus de soutenir les organismes culturels du territoire et leurs activités courantes (MRCAL, en ligne).

Rôle de la MRC en matière de patrimoine culturel

Depuis avril 2021, les MRC ont de nouvelles responsabilités en matière de patrimoine. Les MRC doivent notamment adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles ayant une valeur patrimoniale présents sur leur territoire.

La MRC peut ainsi :

- attribuer un statut légal à des éléments du patrimoine culturel (citation);
- utiliser un régime d'ordonnance pour protéger un bien susceptible de présenter une valeur patrimoniale et qui est menacé ou semble l'être; -proposer la désignation d'un paysage culturel patrimonial;
- adopter et mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940, qui sont situés sur le territoire d'une municipalité régionale de comté et qui présentent une valeur patrimoniale;
- établir des orientations pour la préservation, la réhabilitation et la mise en valeur des biens patrimoniaux cités et situés sur leur territoire et prendre des mesures de contrôle ou de précaution;
- adopter des règlements concernant la démolition, l'occupation et l'entretien des bâtiments, notamment les immeubles patrimoniaux;
- acquérir (de gré à gré ou par expropriation), vendre ou louer des biens patrimoniaux;
- accorder de l'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission d'un élément du patrimoine culturel identifié ou cité par elles (MCC, en ligne).

↓ Séance de consultation à Notre-Dame-du-Laus, Passerelles. 2023



1.5 Compilation des réponses

Le présent tableau se veut un relevé des réponses et des réflexions obtenues dans le cadre des consultations publiques d'avril 2023. Ceci ne constitue pas un engagement de la MRCAL ou des municipalités à réaliser les actions ci-bas.

Axe 1 - ACCESSIBILITÉ ET PARTICIPATION CITOYENNE

Axe 2 - CONCERTATION, COLLABORATION ET MOBILISATION

Axe 3 - SOUTIEN ET VALORISATION

Axe 4 - IDENTITÉ ET APPARTENANCE TERRITORIALE

Axe 5 - DÉVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT

	★	Indique une action considérée comme prioritaire lors des consultations, soit par sa récurrence dans les propositions ou par l'importance accordée par les répondant.e.s. La priorisation des actions issues des consultations publiques servait de base pour l'élaboration du plan de mise en œuvre pour les trois prochaines années.
		Cinq séances de consultations publiques (Notre-Dame-du-Laus, Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Ferme-Neuve, Sainte-Anne-du-Lac) ainsi qu'une consultation publique en ligne du 5 au 30 avril 2023.
		75 répondants d'âges, de milieux, de municipalités et de réalités différentes.
1	Orientation 1 - Démocratiser la culture et le patrimoine	
	Objectif 1.1 : Faire des citoyen.ne.s et des artistes, des acteur.trice.s décisionnel.le.s en culture	
	Actions	Suggestions et notes complémentaires
	Maintenir le rôle aviseur* du comité culturel et s'assurer de la présence [et du renouvellement] des acteur.trice.s culturel.le.s. <i>*Il faut noter qu'en vertu de la loi, ce comité ne peut pas être décisionnel.</i>	Poursuivre son rôle de «gardien» de la PCP et s'assurer que les acteur.ice.s culturel.le.s qui y siègent soient impliqué.e.s et représentatifs des différents secteurs.
	Impliquer les artistes et les acteur.trice.s culturel.le.s dans les divers comités de la MRCAL et des municipalités lorsque possible (dans leur fondation idéalement).	Encourager l'intégration des ressources issues du milieu culturel, lorsque possible, même lorsque les dossiers ne semblent pas liés à première vue.

*	Créer une communauté de pratique liée par un outil de communication pour créer des liens et mobiliser les ressources.	Présenter qu'est-ce qu'une communauté de pratique et ses avantages. Utiliser un logiciel de discussion en ligne instantané de type «Slack» commun ou instaurer une discussion par le biais de Facebook et «Messenger».
	Mettre sur pied une plateforme de type forum de discussion, d'espace collaboratif et de prise de décision commune («civic-tech»).	Afin de mobiliser les ressources éloignées, favoriser le partage d'idées et les échanges via une plateforme numérique facile d'utilisation.

Objectif 1.2 : Assurer l'accès à la culture et au patrimoine à tous les publics

Actions		Suggestions et notes complémentaires
	Encourager la mise en place d'une «tournée culturelle» ou d'une «caravane culturelle» desservant toutes les municipalités de la MRCAL.	Mobiliser des porteurs de projet (artistes ou agent.es de dév. culturel), et dégager un budget à la réalisation d'un concept culturel partagé. Favoriser les projets de développement culturel en partage de ressources entre les différentes municipalités et/ou organismes. Maximiser la venue d'artistes et d'organismes sur le territoire par un déploiement dans plusieurs municipalités. Éviter le développement de projets en silo ou en compétition entre les municipalités.
	Sortir l'art des lieux de diffusion traditionnels en organisant des événements éphémères («pop-ups») et en exposant dans des lieux accessibles, fréquentés et gratuits.	Cibler des secteurs originaux pour tenir des expositions temporaires, par exemple, une intersection passante, le stationnement d'un magasin, une rue principale, un parc fréquenté, les abords d'un cours d'eau, etc.
	Favoriser les activités pour les néophytes, les artistes débutants et les artistes amateurs.	Tout en soulignant le travail des artistes professionnels, encourager d'autres citoyen.ne.s à s'intéresser à l'expression culturelle par le biais d'activités d'art comme des soirées de peinture en direct organisées conjointement avec un.e artiste professionnel.le local.e.
*	Penser à une tarification flexible et adaptée aux différents budgets.	<i>* Ne relève pas de la MRCAL. La MRCAL n'a pas de pouvoir pour la mise en place d'une telle solution, mais peut accompagner ou faciliter dans certains cas.</i> Mettre sur pied un programme de tarification modulé en fonction des capacités financières des consommateurs de culture et pallier le manque occasionné par cette tarification par le biais d'une enveloppe spéciale (comme se doter d'un fonds spécial et faire appel à du mécénat, par exemple). Cette action peut être plus complexe dans le milieu considérant la situation socioéconomique, mais le tout démontre l'importance de maintenir des activités abordables. La mise en place et le contrôle de ce type d'actions peut être complexe pour les organismes, mais il y a différents modèles existants qui

		pourraient être évalués. <i>*À noter que cette suggestion peut poser des difficultés quant au contrôle et à la marginalisation que cela pourrait engendrer. Toutefois, elle démontre l'importance de maintenir des activités abordables compte tenu de la situation sociodémographique de la MRCAL.</i>
*	Organiser des activités culturelles et artistiques dans les écoles, les centres spécialisés, les hôpitaux et les centres pour personnes âgées.	En partenariat avec différentes institutions du territoire, poursuivre l'accueil d'artistes pour la tenue d'ateliers de médiation culturelle et s'assurer que la programmation culturelle puisse se retrouver également dans les institutions publiques (autres que les musées, les salles de spectacle traditionnelles, par exemple) afin de s'assurer d'une accessibilité à divers groupes. Créer des partenariats avec les directions d'écoles, d'hôpitaux et de CHSLD.
*	Faciliter un système de transport pour les citoyen.ne.s désirant participer à des activités, en provenance de municipalités plus éloignées, vers les municipalités mieux desservies en offre culturelle.	Échanger avec le TACAL sur les possibilités de partenariat. Encourager la mise en place d'un réseau de covoiturage pour la participation aux événements culturels dans l'ensemble du territoire. <i>*Ne relève pas directement de la MRCAL autrement, sauf d'offrir du transport lors de certains événements (implique des budgets plus grands).</i>
Objectif 1.3 : Connaître et diffuser l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire		
Actions		Suggestions et notes complémentaires
	Effectuer un recensement exhaustif de l'offre en culture et en patrimoine dans la MRCAL.	Inviter les responsables municipaux.ales à fournir une liste exhaustive témoignant de l'ensemble des initiatives, des activités, des ressources et des individus liés à la culture sur leur territoire, à mettre à jour annuellement.
	Constituer un répertoire des ressources culturelles facilement consultable pour tous.	Verser les données recensées par les différentes municipalités sur le site Web dédié à la culture de la MRCAL et présenter l'information de manière attractive et accessible, sous forme de fiches descriptives ou de capsules ludiques.
	Identifier des «ambassadeurs.drices» culturel.le.s qui seraient responsables de diffuser les informations culturelles pertinentes et à jour dans leurs milieux et vers les instances municipales concernées.	Inciter les agent.e.s de dév. culturel et les responsables municipaux.ales à rencontrer les porteurs et porteuses d'initiatives culturelles dans leur communauté et cibler des personnes-ressources disponibles, motivées et prêtes à créer un lien entre la communauté culturelle locale et le milieu municipal plus large.

Centraliser l'information sur les activités disponibles à l'aide du nouveau site Web, le maintenir alimenté fréquemment.

Poursuivre l'intégration numérique de l'offre culturelle par le biais du nouveau site Web dédié à la culture dans la MRCAL, s'assurer de maintenir cette ressource constamment à jour. Aller chercher des SEO aidant à bien positionner le site dans les recherches Web. Rester en constante communication avec les municipalités afin d'alimenter le site adéquatement.

Orientation 2 - Faciliter la médiation culturelle

Objectif 2.1 : Identifier les besoins du milieu et élaborer de nouveaux projets adaptés à ceux-ci

Actions		Suggestions et notes complémentaires
*	Questionner les besoins et rencontrer les différents acteur.trice.s culturel.le.s individuellement, afin de bien connaître leurs enjeux.	Dans le cadre du recensement exhaustif des ressources culturelles dans chacune des municipalités, tenir des rencontres personnalisées avec les artistes. Établir une grille d'entrevue commune, en amont. Rassembler le tout et s'en servir comme base au prochain plan de mise en œuvre.
	Mettre sur pied une plateforme de type forum de discussion, d'espace collaboratif et de prise de décision commune («civic-tech»).	Afin de faciliter la récolte de données, se servir d'une plateforme facile d'usage permettant de concentrer les efforts et les données.
*	Assurer une veille constante sur les enjeux en culture et en patrimoine.	Poursuivre la veille sur les enjeux vécus dans les municipalités et les territoires susceptibles d'avoir un impact sur la culture. Continuer d'assurer une veille récurrente visant à s'inspirer des initiatives déployées ailleurs, à l'échelle régionale, nationale et internationale afin de bonifier les projets locaux et jeter un nouvel éclairage sur les possibilités en culture et en patrimoine.
	Veiller à ce que la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides réalise une évaluation des besoins archivistiques dans les municipalités et les autres sociétés d'histoire locales.	Voir ce qui émerge de l'Entente sectorielle de développement des sociétés d'histoire des Laurentides (en cours depuis 2020, se terminant en 2024). Faire un bilan et poser les objectifs futurs dans ce sens.
	Encourager la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides à mettre sur pied une politique d'acquisition des archives en cas de fermeture d'organisme, de société d'histoire, d'entreprise culturelle.	À la lumière du bilan de l'entente sectorielle, accompagner la société d'histoire dans la recherche de modèles existants.

Poursuivre la stratégie de collecte des archives particulières appartenant aux citoyens (photos, journaux et autres).

Bien que cette action relève des sociétés d'histoire, encourager et sensibiliser la population à la conservation des archives personnelles.
Songer à un projet avec le milieu universitaire sur l'archivage et la mise en valeur de la mémoire collective locale.

Objectif 2.2 : Favoriser l'ouverture de nouveaux espaces physiques de rencontre, de création et de diffusion

Actions		Suggestions et notes complémentaires
*	Identifier des porteurs de projet pour la mise sur pied de pôles de création et de diffusion culturelles (espaces partagés entre artistes/ Fablab).	En comprenant mieux le milieu culturel et artistique de la MRCAL, il sera plus facile d'identifier les possibles porteurs de projet et de rassembler les gens. La mise sur pied de pôles de création et de diffusion doit émerger du milieu et de ses besoins. <i>*La MRCAL ne sera pas porteur du projet, mais pourra agir comme accompagnatrice ou comme facilitatrice pour les intervenant.e.s qui voudront le prendre en charge.</i>
	Privilégier le choix d'un bâtiment patrimonial à l'occasion d'un projet de mise sur pied de nouveaux espaces de création et de diffusion (espaces partagés entre artistes/ Fablab).	Rester à l'affût des différents programmes et des possibilités. La MRCAL pourra accompagner des porteurs de projet dans leur démarche d'acquisition ou d'occupation de lieux pertinents.
*	Accompagner et communiquer les informations pertinentes pour la mise sur pied d'un pôle de création et de diffusion culturelles (espaces partagés entre artistes/ Fablab).	La MRCAL pourrait accompagner les initiatives en fonction des besoins du milieu et des demandes reçues des artistes, des artisan.e.s ou des organismes qui aimeraient développer ce type de projet.
	Revoir les aides financières disponibles pour la réalisation de pôles de création et de diffusion culturelle (espaces partagés entre artistes/ Fablab).	La MRCAL pourrait accompagner les initiatives en fonction des besoins du milieu et des demandes reçues des artistes, des artisan.e.s ou des organismes qui cherchent du financement.

Objectif 2.3 : Encourager les artistes à explorer de nouvelles formes d'expression et de nouveaux secteurs porteurs et novateurs

Actions		Suggestions et notes complémentaires
	Mettre sur pied un symposium d'art et d'innovation rassemblant tous les artistes de la MRCAL.	Voir les possibilités de collaboration avec les municipalités et l'intérêt du milieu culturel. Cibler des médiums ou des pratiques artistiques à mettre de l'avant. Prendre le temps de développer un projet qui répond aux besoins et faire attention à ne pas vouloir faire quelque chose de trop gros, trop vite qui pourrait mener à un découragement.

	Faire des appels à projet portant sur des types d'art ou des thématiques identifiées par le recensement des ressources manquantes ou peu exploitées.	Suite au recensement du milieu culturel, voir les types d'art peu connus dans la région. S'appuyer sur les besoins du milieu et sur l'écosystème culturel pour réfléchir à des appels de projets novateurs. Discuter avec les municipalités sur les besoins en projet culturel et voir comment elles peuvent faire appel au milieu culturel local.
	Observer ce qui se fait ailleurs au Québec en matière d'innovation culturelle et artistique, s'inspirer des expériences réussies et transférables au contexte de la MRC d'Antoine-Labelle.	Encourager les municipalités, les artistes, les artisan.e.s et les organismes à faire une veille de ce qui se fait ailleurs au Québec et même à l'international, afin d'importer de nouvelles idées. Encourager le partage des idées via une communauté de pratique (voir plus haut).
	Voir comment le multimédia et les formes d'art numérique peuvent trouver leurs places dans le paysage artistique local.	Encourager les municipalités, les artistes, les artisan.e.s et les organismes à faire une veille de ce qui se fait ailleurs au Québec et même à l'international, afin d'importer de nouvelles idées. Encourager le partage des idées via une communauté de pratique.
	Pousser l'émergence de l'art dans le développement des jeux vidéo, comme nouvelle offre typiquement locale.	Développer une offre typiquement locale, qui n'existe pas encore. Envisager de planifier des activités de découverte des métiers artistiques alternatifs. Faire découvrir les différentes possibilités aux jeunes de la région afin de développer une nouvelle relève culturelle. Accompagner les artistes qui aimeraient développer des nouvelles branches d'expressions culturelles. <i>*La MRCAL n'a pas le pouvoir de développer une offre culturelle typiquement locale s'il n'y a pas d'artistes qui souhaitent la pratiquer.</i>
2	Orientation 3 - Favoriser la concertation, la collaboration et la mobilisation du milieu culturel et patrimonial	
	Objectif 3.1 : Établir une mise en réseau des acteur.trice.s locaux.ales et encourager les partenariats interdisciplinaires et intersectoriels	
	Actions	Suggestions et notes complémentaires
	* Créer une communauté de pratiques liée par un outil de communication pour créer les liens et mobiliser les ressources.	Présenter qu'est-ce qu'une communauté de pratique et ses avantages; comprendre les besoins et les rôles des artistes, des artisan.e.s et des organismes qui forment cette communauté.
	Mettre sur pied un grand symposium d'art et de culture régionale.	Voir les possibilités de collaboration avec les municipalités et l'intérêt du milieu culturel. Cibler des médiums ou des pratiques artistiques. Prendre le temps de développer un projet qui répond aux besoins et faire attention à ne pas vouloir faire quelque chose de trop gros, trop vite qui pourrait mener à un découragement.

	Faciliter le contact entre le milieu culturel et les milieux connexes.	Suite au recensement, faciliter le partage des coordonnées entre les intervenant.e.s du milieu culturel afin qu'ils puissent être mis en valeur et mieux connus dans la région. Avec la mise en place du répertoire, le milieu culturel aura une meilleure visibilité. S'adapter au mode de fonctionnement des milieux connexes afin d'être visible lorsque des intervenant.e.s culturel.le.s sont recherchés. Valoriser l'ouverture et la sensibilisation aux réalités des différents milieux afin de mieux se comprendre (enjeux, besoins, limites, etc.) et mieux travailler ensemble.
	Mettre sur pied une plateforme de type forum de discussion, d'espace collaboratif et de prise de décision commune («civic-tech»).	Encourager le milieu à participer et à utiliser les outils qui seront mis à leur disposition. Contribuer à développer le réflexe de partage et d'échanges entre les artistes et les acteur.trice.s culturel.le.s.
	Identifier des porteurs de projet pour la mise sur pied de pôles de création et de diffusion culturelle (espaces partagés entre artistes/ Fablab).	Cette identification doit émerger des milieux et répondre à leurs besoins. La mise sur pied de tel projet dépend de la présence de ressources investies et de la collaboration entre les différentes ressources. La MRC et les municipalités peuvent intervenir en soutien à la réalisation de ce type de projet, mais cela doit être pensé dans une optique d'autonomie.
Objectif 3.2 : Développer davantage les outils de communication et les plateformes d'échange		
	Actions	Suggestions
✱	Augmenter le budget dédié à la diffusion, à la communication et à la promotion.	Considérer le budget alloué à la diffusion et à la promotion dès l'idéation d'un projet; sensibiliser les parties prenantes aux coûts reliés à la communication.
✱	Viser à rejoindre des publics variés. Comprendre où les citoyen.ne.s se renseignent et ajuster la présence dans les médias sociaux en conséquence.	Prendre le temps d'évaluer le rapport «coût versus bénéfice», car alimenter différents réseaux sociaux demande du temps et des ressources. Identifier par la suite quels sont les meilleurs canaux de communication.
✱	Identifier des «ambassadeur.drices» culturel.le.s qui seraient responsables de diffuser les informations culturelles pertinentes à leurs milieux et aux instances municipales.	Inciter les agent.es de dév. culturel et les responsables municipaux.ales à rencontrer des porteurs et porteuses d'initiatives culturelles dans leur communauté et cibler des personnes-ressources disponibles, motivées et prêtes à créer un lien entre la communauté culturelle locale et le milieu municipal plus large.
	Mettre sur pied une plateforme de type forum de discussion, d'espace collaboratif et de prise de décision commune («civic-tech»).	Encourager le milieu à participer et à utiliser les outils qui seront mis à leur disposition. Contribuer à développer le réflexe de partage et d'échanges entre les artistes et les acteur.trice.s culturel.le.s.

★

Enregistrer des capsules de promotion des différents artistes et des acteur.trice.s culturel.le.s et patrimoniaux.ales, les diffuser en ligne et dans les lieux physiques comme les bibliothèques ou les mairies.

Intégrer cette action à une réflexion visant un éventuel projet de l'Entente de développement culturel, en partenariat avec les municipalités. Penser à un protocole permettant de définir quels artistes et quel.le.s acteur.trice.s culturel.le.s seront mis en valeur et pourquoi. Cette réflexion pourrait déboucher sur des appels de projet. Réfléchir à différentes stratégies pour la mise en valeur d'artistes professionnels et/ou d'artistes amateurs.

**Cette action suivra le recensement des ressources culturelles mises à jour pour avoir un portrait plus juste du milieu.*

Objectif 3.3 : Encourager la mutualisation et le partage des ressources

Actions	Suggestions
Créer un espace de communication et de collaboration entre les différents organismes culturels de la MRCAL par le biais d'une plateforme numérique facile d'usage.	Inciter les agent.e.s de dév. culturel et les responsables municipaux à rencontrer les porteurs et porteuses d'initiatives culturelles dans leur communauté et cibler des personnes-ressources disponibles, motivées et prêtes à créer un lien entre la communauté culturelle locale et le milieu municipal plus large. Utiliser le portail culturel pour une visibilité des activités à venir et une meilleure connaissance des artistes présents.
Entamer des discussions visant à mutualiser et à régionaliser les salles de création et de diffusion, telles que l'Espace théâtre de Mont-Laurier.	Cette action doit être portée par la volonté des organismes et des organisations de participer à une telle mise en commun, la MRCAL et le milieu municipal seront présents pour les soutenir, si applicable.
Encourager l'émergence d'un pôle de création et de diffusion culturelle, qui aurait pour mission de mettre des espaces partagés au service des artistes qui ne possèdent pas d'atelier, ainsi que de mettre à disposition des outils, des matériaux et des ressources inspirées d'un concept de type Fablab.	Cette identification doit émerger des milieux et répondre à leurs besoins. La mise sur pied de tel projet dépend de la présence de ressources investies et de la collaboration entre les différentes ressources. La MRCAL et les municipalités peuvent intervenir en soutien à la réalisation de ce type de projet, mais cela doit être pensé dans une optique d'autonomie.

Sensibiliser les municipalités et les gestionnaires d'espace à maximiser les espaces disponibles existants (les agrandir ou les transformer).

Émerge d'un besoin d'espace par les artistes, les artisan.e.s et les organismes culturels et d'un désir de se retrouver dans des espaces existants leur permettant un contact avec la population, mais aussi avec des organisations complémentaires. Cela peut être également l'occasion de créer ou provoquer des rencontres improbables entre les organisations. La sensibilisation et la discussion doivent venir des artistes qui présentent leurs besoins et leurs idées aux municipalités et aux gestionnaires d'espace.

Créer une galerie-boutique commune pour la vente d'œuvres d'artistes et d'artisan.e.s locaux.ales.

Le milieu municipal pourrait encourager et faciliter la tenue de marché éphémère mettant en valeur le travail des artistes et des artisan.e.s locaux.ales. La mise sur pied d'une galerie-boutique peut émerger du milieu et devenir un projet en entrepreneuriat culturel.
**Ce type de projet ne fait pas partie des responsabilités/compétences de la MRCAL et des municipalités.*

Orientation 4 - Miser sur la transversalité de la culture

Objectif 4.1 : S'assurer que les autres secteurs régionaux et municipaux sont au fait des objectifs de la Politique culturelle et patrimoniale et en tiennent compte dans leur planification respective

Actions		Suggestions
Présenter formellement la Politique culturelle et patrimoniale aux différents services de la MRCAL ainsi qu'aux 17 municipalités (élu.e.s et fonctionnaires).		Organiser des rencontres de présentation avec les fonctionnaires municipaux.ales.
Diffuser largement la nouvelle Politique culturelle et patrimoniale et son plan d'action dans tous les milieux.		Promouvoir le lancement et organiser des activités de lancement en collaboration avec les municipalités.
Offrir de la formation continue concernant le patrimoine culturel auprès des agent.e.s municipaux.ales.		Sensibiliser le milieu municipal et voir à leur intérêt de suivre des formations à ce sujet.
Voir comment les objectifs de la Politique culturelle et patrimoniale peuvent trouver écho dans les autres politiques mises en place dans la MRCAL, créer les ponts.		Créer des liens avec divers services de la MRCAL et lors de réflexion touchant une modification réglementaire, interpellier les principaux concernés à inscrire les objectifs de la PCP dans leur démarche.

	Travailler de pair avec l'aménagement du territoire, notamment pour ce qui est des projets liés au patrimoine culturel.	Créer des liens avec le service de l'aménagement du territoire afin de considérer le patrimoine dans les règlements et le schéma d'aménagement, notamment.
	Intervenir de manière responsable sur ses propriétés immobilières et mobilières.	Favoriser les traitements de préservation, de restauration ou de réhabilitation respectueux des normes et des lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, dans le cadre de travaux sur des bâtiments de propriété municipale. Sensibiliser la population sur les possibilités d'utilisation et de réutilisation des propriétés immobilières et mobilières appartenant au milieu municipal.
Objectif 4.2 : Créer de nouveaux partenariats et intégrer la culture et le patrimoine dans une pluralité de milieux		
	Actions	Suggestions
	Installer des «fenêtres culturelles» dans des endroits variés, comme dans les bibliothèques, dans les écoles et dans les centres commerciaux (espace d'exposition).	Encourager les artistes et les municipalités à développer ce genre de projets pour faire rayonner les artistes locaux et d'ailleurs.
	Faire des haltes en nature avec installations artistiques et contenus historiques.	Lors de la conception de projets municipaux (MRCAL ou municipalités), réfléchir aux possibilités de créer des haltes culturelles ou artistiques en contexte naturel.
	Faire plus de spectacles comme "les concerts du parc" avec des artistes populaires.	Encourager les municipalités à faire des projets de spectacles gratuits en plein air ou dans des contextes inusités. Lorsque les projets répondent aux critères de l'Entente de développement culturel, voir à participer financièrement à leur réalisation.
Objectif 4.3 : Promouvoir la richesse du territoire et mettre de l'avant son incidence sur l'art, la culture et le patrimoine local		
	Actions	Suggestions
	Installer des «fenêtres culturelles» dans des endroits variés, comme dans les bibliothèques, dans les écoles et dans les centres commerciaux (espace d'exposition).	Encourager les artistes et les municipalités à développer ce genre de projets pour faire rayonner les artistes locaux et d'ailleurs.

	Faire des haltes en nature avec installations artistiques et contenus historiques.	Lors de la conception de projets municipaux (MRCAL ou municipalités), réfléchir aux possibilités de créer des haltes culturelles ou artistiques en contexte naturel.
3	Orientation 5 - Reconnaître le travail des artistes, des acteur.trice.s et des organismes culturels et patrimoniaux	
	Objectif 5.1 : Soutenir et accompagner les actions de mise en valeur de l'art, de la culture et du patrimoine	
	Actions	Suggestions
	* S'assurer de fournir des réponses aux questions des artistes et de l'accompagnement pour le développement de projets.	Référer ces derniers aux ressources correspondantes adaptées.
	Offrir une gratuité pour des sites de recherche (<i>Ancestry</i> , registre foncier et autres bases de données payantes).	Voir avec les organismes spécialisés en généalogie s'ils peuvent mettre à disposition des services pour faciliter la recherche des citoyens dans leurs arbres généalogiques. <i>*Malheureusement, le financement de ce type d'offre n'est pas possible pour la MRCAL.</i>
	Mettre sur pied un concours visant à féliciter les bonnes actions en patrimoine à la manière de <i>l'Opération patrimoine Montréal</i> .	Sensibiliser la population aux prix Alfred-Gamelin décernés par la SHGHL et étudier la possibilité de les bonifier.
	Objectif 5.2 : Faciliter l'accès aux aides financières	
	Actions	Suggestions
	* Maintenir, bonifier et faire connaître les subventions et les budgets disponibles pour les initiatives artistiques et culturelles.	Poursuivre l'appel de projets dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes culturels et la diffuser davantage dans le milieu. Poursuivre la participation de la MRCAL dans l'Entente de partenariat territorial avec le CALQ pour les artistes et les organismes de la MRCAL. Rester à l'affût des nouveaux programmes de subvention disponibles pour le développement culturel et artistique régional.
	Développer les partenariats avec des acteur.trice.s économiques et le mécénat.	Identifier les acteur.trice.s économiques et les mécènes intéressé.e.s par la région, et même les ajouter à la communauté de pratique en culture s'ils sont intéressés.

Constituer un guide d'aide au montage de projets incluant des pistes pour le financement (sociofinancement, programmes gouvernementaux, fondations caritatives, etc.).

Mettre sur pied un projet de formation afin d'offrir davantage d'outils aux artistes et aux organismes dans l'élaboration de projet et de demandes de subvention.

** L'ADC est déjà disponible pour accompagner les artistes et organismes culturels dans le montage de projet et la recherche de financement. Dans certains cas, elle réfère les artistes et les organismes aux ressources de Culture Laurentides. Les ressources et les références sont souvent disponibles sur les différents sites internet. Une réflexion pourrait être menée afin de voir la pertinence d'un guide avec les sources de financement, car elles sont en constantes mouvances*

Identifier une ressource responsable dédiée au suivi de la politique et chargée de coordonner les actions interservices.

Le suivi de la politique et sa mise en œuvre revient à l'ADC. Pour la MRCAL, compte tenu que la nouvelle politique sera une Politique culturelle et patrimoniale, l'ADC sera appuyée par l'ADPI.

Orientation 6 - Accroître la diffusion de la culture et du patrimoine

Objectif 6.1 : Améliorer la promotion du travail des artistes locaux

Actions	Suggestions
* Favoriser des activités de découverte du travail des artistes et des artisan.e.s grâce à des visites et des ateliers chez l'artiste.	Suivant le recensement des artisan.e.s et artistes, déterminer ceux qui sont prêts à accueillir des visiteurs et à expliquer leur démarche. <i>*Ce projet n'est pas nécessairement mené par la MRCAL, mais celle-ci peut l'appuyer.</i>
* Créer des capsules de découverte du travail des artistes locaux.	Suivant le recensement des ressources en culture, penser à un protocole permettant de définir quels artistes et quel.le.s acteur.trice.s culturel.le.s seront mis en valeur et pourquoi. Cette réflexion pourrait déboucher sur des appels de projet. Réfléchir à différentes stratégies pour la mise en valeur d'artistes professionnels ou d'artistes amateurs. Si l'artiste doit être partie prenante de ce projet, la MRCAL peut réfléchir à un éventuel projet issu de l'Entente de développement culturel, en partenariat avec les municipalités.
* Poursuivre la démarche de sensibilisation aux arts, à la culture et au patrimoine dans des milieux variés – écoles primaires, écoles secondaires, CHSLD, camps de jour, centres sportifs, hôpitaux).	Créer des liens avec les différents milieux afin de connaître leurs besoins et leurs enjeux. S'entourer de professionnels qualifiés pour la réalisation de projets en milieux variés. Poursuivre la présence de l'ADC au sein de différents comités pour sensibiliser sur l'importance des arts et de la culture. Rester à l'affût des programmes de subvention pour le développement de projet pour des clientèles ciblées.

Objectif 6.2 : Miser sur le numérique et les nouvelles technologies

Actions		Suggestions
✱	Se servir du Portail culturel pour concentrer et diffuser les informations culturelles.	Présenter et diffuser le portail culturel afin de créer un réflexe chez la population et les artistes de le consulter, mais aussi de fournir des informations à jour.
	Organiser un événement thématique d'art numérique.	Cette identification doit émerger des milieux et répondre à leurs besoins. La mise sur pied de tel projet dépend de la présence de ressources investies et de collaboration entre les différentes ressources. La MRCAL et les municipalités peuvent intervenir en soutien à la réalisation de ce type de projet, mais cela doit être pensé dans une optique d'autonomie.

Objectif 6.3 : Aider les municipalités les moins bien desservies à proposer plus d'art, de culture et de patrimoine à leur population

Actions		Suggestions
✱	Échanger avec le TACAL pour évaluer la possibilité d'offrir un service de transport entre les municipalités.	Échanger avec le TACAL sur les possibilités de partenariat. Encourager la mise en place d'un réseau de covoiturage pour la participation aux événements culturels dans l'ensemble du territoire. <i>*Ne relève pas directement de la MRCAL, sauf d'offrir du transport lors de certains événements (implique des budgets plus grands).</i>
✱	Encourager la mise en place d'une "tournée" culturelle touchant toutes les municipalités de la MRCAL – une caravane culturelle.	Favoriser les projets de développement culturel en partage de ressources entre les différentes municipalités. Maximiser la venue d'artistes et d'organismes sur le territoire par un déploiement dans plusieurs municipalités. Éviter le développement de projets en silo ou en compétition entre les municipalités.

Orientation 7 - Faire preuve d'exemplarité et d'ouverture dans la gestion culturelle et patrimoniale**Objectif 7.1 : Sensibiliser les acteur.trice.s de la MRCAL et des différentes municipalités à l'importance de la culture et du patrimoine**

Actions		Suggestions
	Faire des actions de sensibilisation et envoyer une documentation pertinente aux employé.e.s municipaux.ales à travers la MRCAL.	Sensibiliser le milieu municipal et voir à leur intérêt de suivre des formations à ce sujet. Organiser des rencontres de présentation avec les fonctionnaires municipaux.ales.

	Entretenir un dialogue continu avec les agent.e.s dans les municipalités en utilisant une plateforme numérique et facile d'usage.	Créer un réflexe d'échange et de collaboration avec les fonctionnaires en charge des projets culturels, artistiques et patrimoniaux dans les municipalités, surtout lors de changements de personnel, afin de faciliter le développement de projets et le partage des connaissances. Réfléchir à la possibilité de faire des rencontres annuelles pour faciliter les échanges et créer des partenariats nouveaux entre les municipalités.
	S'assurer que les instances appliquent la Politique culturelle et patrimoine en effectuant des suivis annuels auprès des agent.e.s impliqué.e.s.	Sensibiliser les fonctionnaires à l'importance d'adhérer et de répondre aux objectifs de la Politique culturelle et patrimoniale régionale pour le bénéfice de leurs citoyen.ne.s. Fournir des exemples de projets ou d'actions à mettre en œuvre pour répondre à la PCP.
	Démontrer les impacts économiques positifs de la protection et mise en valeur du patrimoine lorsqu'un projet de démolition ou de transformation est amené.	Trouver des projets de réhabilitation du patrimoine réussis et diffuser ces exemples aux parties prenantes.
	Intervenir de manière responsable sur ses propriétés immobilières et mobilières.	Cette identification doit émerger des milieux et répondre à leurs besoins. La mise sur pied de tel projet dépend de la présence de ressources investies et de collaboration entre les différentes ressources. La MRCAL et les municipalités peuvent intervenir en soutien à la réalisation de ce type de projet, mais ils doivent être pensés dans une optique d'autonomie.
Objectif 7.2 : Collaborer avec les partenaires et les communautés à l'élaboration et à la réalisation de leurs projets, dans le respect de leurs environnements		
	Actions	Suggestions
	Entreprendre des discussions avec le MCC pour rendre plus flexible le financement des projets de restauration (faire part de la réalité locale).	Poursuivre les discussions avec le MCC, décrire les réussites en soulignant les enjeux et les difficultés et nommer les limites.
★	Offrir son aide au soutien et à la réalisation de projets qui peuvent bénéficier à l'ensemble de la MRCAL.	Poursuivre le travail déjà fait par l'ADC et l'ADPI de la MRCAL. Autant auprès des municipalités que des organismes et intervenant.e.s ; les deux agent.e.s offrent du soutien et de l'accompagnement pour l'élaboration et la réalisation de projets, ainsi que pour le partage d'expertise.

Objectif 7.3 : S'assurer d'une représentativité de la diversité des communautés réparties sur le territoire

Actions		Suggestions
	Mettre de l'avant l'offre de toutes les municipalités de manière équitable, notamment dans les communications comme sur le Portail culturel.	Poursuivre le travail fait par l'ADC et l'ADPI de considérer l'ensemble de son territoire lors de ses communications.
	Mettre sur pied une plateforme de type forum de discussion, d'espace collaboratif et de prise de décision commune («civic-tech»).	Revient à développer une communauté de pratique afin de faciliter le contact et les échanges. Celle-ci ne pourra s'alimenter seule. Il faut que le milieu participe et utilise les outils qui seront mis à leur disposition. Développer le réflexe de partage et d'échanges.

Orientation 8 - Renforcer l'identité culturelle régionale et ses particularités locales**Objectif 8.1 : Développer une vision inclusive de l'histoire du territoire et de sa culture en explorant davantage l'histoire et la culture des Premières Nations**

Actions		Suggestions
	Inciter la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides à pousser les recherches sur l'histoire pré-coloniale notamment sur la culture Anishinabeg et sur le territoire de la rivière du Lièvre.	Encourager la SHGHL à créer des ponts avec les ressources autochtones en histoire et archivistique. Faire attention aux projets d'allochtones à propos des Autochtones et à l'appropriation culturelle
	Créer des parcours de découvertes culturelles sur l'eau, en forêt, ou en milieu urbanisé en partenariat avec les communautés Anishinabeg (et Attikamek) (contes et légendes, culture matérielle, culture culinaire, savoir-faire traditionnel)	Poursuivre les démarches en cours par l'ADC de la MRCAL afin de créer des ponts avec la communauté Anishinabe de Kitigan Zibi. Amorcer également des discussions avec la communauté Attikamek de Manawan. Créer des ponts culturels. Développer les projets AVEC les communautés et éviter le développement de projets POUR elles. Elles doivent être impliquées dès le départ dans le processus et les projets ne doivent pas leur être imposés. Attention à l'appropriation culturelle. Poursuivre également le développement de projets avec les différentes communautés culturelles présentes. <i>*La communauté Anishinabe de Kitigan Zibi se trouve dans la MRC de la Vallée de la Gatineau et la communauté Atikamek de Manawan se trouve dans la MRC de Matawinie. Les municipalités de la MRCAL sont en territoire Anishinabe tandis que les TNO sont en grande partie en territoire Attikamek.</i>

	Inviter des représentants des communautés des Premières Nations à siéger à la table culturelle.	Poursuivre les démarches en cours par l'ADC de la MRCAL afin de créer des ponts avec la communauté Anishinabe de Kitigan Zibi. Amorcer également des discussions avec la communauté Attikamek de Manawan. Développer les projets AVEC les communautés et éviter le développement de projets POUR elles. Elles doivent être impliquées dès le départ dans le processus et les projets ne doivent pas leur être imposés. Attention à l'appropriation culturelle. Poursuivre également le développement de projets avec les différentes communautés culturelles présentes. <i>*La communauté Anishinabe de Kitigan Zibi se trouve dans la MRC de la Vallée de la Gatineau et la communauté Attikamek de Manawan se trouve dans la MRC de Matawinie. Les municipalités de la MRCAL sont en territoire Anishinabe tandis que les TNO sont en grande partie en territoire Attikamek.</i>
	Proposer des activités de partage culturel et artistique entre les différentes communautés de la MRC et les Premières Nations	Poursuivre les démarches en cours par l'ADC de la MRC afin de créer des ponts avec la communauté de Kitigan Zibi. Amorcer également des discussions avec la communauté de Manawan. Il est important de savoir qu'il n'y a pas de communautés autochtones dans l'emprise de la MRCAL, elles sont situées dans des MRC voisines. Développer les projets AVEC les communautés et éviter le développement de projets POUR eux. Ils doivent être impliqués dès le départ dans le processus et les projets ne doivent pas leur être imposés. Attention à l'appropriation culturelle Poursuivre également le développement de projets avec les différentes communautés culturelles présentes.
	Objectif 8.2 : Promouvoir des projets identitaires rassembleurs qui reflètent l'histoire, le territoire et la culture locale	
Actions		Suggestions
*	Faire des cliniques de mémoire auprès des personnes âgées.	Préciser dans quel but, à quoi cela va pouvoir servir. Il faudra cibler quels types de souvenirs recueillir, comment les collecter, ce qui sera fait avec ceux-ci. Projet à réfléchir avec les municipalités et les organisations en contact avec les personnes âgées.

	Faire un recueil des recettes traditionnelles locales.	Comment en faire un projet culturel complet pour faciliter les possibilités de financement s'il est souhaité d'en faire un projet régional. Pourrait aussi être un projet municipal intéressant qui ne demande pas énormément de ressources et qui appuie le sentiment d'appartenance et la reconnaissance de notre histoire locale.
*	Organiser une tournée de visites des municipalités de la MRCAL et y présenter l'histoire, le patrimoine et les spécificités culturelles de chacune d'entre elles.	Envisager le développement d'un projet régional en partage de ressources où les municipalités seraient invitées à interpeller leurs citoyen.ne.s, artistes, organismes afin de planifier ce genre d'activité.
	Faire une place à l'histoire des communautés culturelles issue de l'immigration.	En collaborant avec les organismes qui travaillent auprès des communautés culturelles, des projets de diffusion et de collectes de mémoire pourraient être imaginés. Il y a deux «volets» à l'immigration dans la région ; l'arrivée de communautés culturelles dans certains secteurs de la MRCAL il y a longtemps, et l'arrivée plus récente d'immigrants pour diverses raisons.
	Créer des parcours historiques et environnementaux animés avec des panneaux, des projections et des animations.	En collaboration avec les municipalités, les organismes culturels et les artistes locaux, il peut y avoir le développement de parcours historiques variés dans la région. Il s'agit d'une action déjà en cours à travers divers projets au fil des ans (ex : circuit de panneaux d'interprétation du patrimoine bâti à Ferme-Neuve, sentier Art-Nature à Lac-du-Cerf, etc.).
Objectif 8.3 : Poursuivre les efforts de mise en valeur et de reconnaissance des particularités de la MRCAL qui définissent son ADN		
Actions		Suggestions
	Solliciter les citoyen.ne.s pour leur participation aux recherches historiques.	Développer le réflexe de faire un appel aux citoyen.ne.s lors de projets touchant l'histoire locale. Autant pour les projets municipaux que pour ceux des organismes. Faire davantage de diffusion des projets en cours, afin de faciliter la cueillette d'informations.
	Faire connaître les ressources documentaires de la société d'histoire.	Ne relève pas directement de la MRCAL, mais possibilité d'accompagner les sociétés d'histoire dans un éventuel projet de promotion et de diffusion de leurs services et de leurs ressources. Une piste de projet intéressante à déposer lors d'un appel de projet dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes culturels. Ça pourrait d'ailleurs être une piste pour plusieurs organismes qui bénéficient d'une meilleure visibilité.
	Classer par ordre de priorité les interventions en patrimoine culturel.	Expliquer et sensibiliser la population aux types d'intervention en patrimoine culturel, présenter les avantages et les limites de chacun.

	Réaliser un circuit historique pour les motoneigistes et les quadistes.	Réfléchir à attirer les visiteurs déjà présents, et adapter les visites pour quelles soient disponibles toute l'année projets pouvant être menés par les municipalités et/ou autres partenaires.
	Caractériser les lacs, diffuser les résultats et s'en servir pour faire de la mise en valeur locale.	Déterminer quels lacs ont plus d'intérêts que d'autres, songer à une étude complémentaire à l'étude de caractérisation des paysages identitaires de la MRCAL.
★	Développer un ou des circuit(s) touristique(s) basé(s) sur notre histoire.	Mettre en valeur la beauté de la rivière du Lièvre par le biais d'un circuit historique. Bonifier le volet historique de la piste du P'tit Train du Nord.

Orientation 9 - Pérenniser les liens entre la culture, la nature et l'histoire

Objectif 9.1 : Favoriser les activités de maillage entre les dimensions culturelles, naturelles et historiques

Actions		Suggestions
	Créer des projets de recherche portant sur de nouveaux champs de recherche. Par exemple, l'histoire du développement de notre région par les voies navigables, les gens des Premières Nations et les premiers colons.	Une partie de ces sujets est couverte par l'étude des phases d'occupation (2023); une base sera donc disponible afin d'affiner les recherches selon certaines thématiques. Considérer la participation des communautés autochtones environnantes lorsque des projets de recherche les concernent.
	Développer plus d'acquisitions de connaissance sur la culture Anishinabeg sur le territoire de la rivière du Lièvre.	Doit absolument se faire avec la participation de la communauté de Kitigan Zibi. La MRCAL poursuit la collaboration amorcée avec la communauté et l'ADC. Ce type de projet doit émerger de la communauté et ne doit pas être «imposé» par les allochtones de la MRCAL. <i>*La communauté Anishinabe de Kitigan Zibi se trouve dans la MRC de la Vallée de la Gatineau et la communauté Attikamek de Manawan se trouve dans la MRC de Matawinie. Les municipalités de la MRCAL sont en territoire Anishinabe tandis que les TNO sont en grande partie en territoire Attikamek.</i>
	Établir des partenariats avec les universités pour porter des projets de recherche conjointement avec la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.	Voir les possibilités de partenariat avec l'université locale, l'UQAT, voir si cela fait dans leur mission.
	Étudier l'ensemble des vagues de colonisation dans la région, jusqu'aux toutes dernières.	Une étude de caractérisation des phases d'occupation est actuellement en cours (2023). Elle permettra de mieux connaître les différentes phases d'occupation du territoire et éventuellement diffuser l'information à travers des projets s'adressant à la population.

	Organiser des activités culturelles en forêt, sur les abords des cours d'eau et des lacs, ou sur des terres agricoles.	Encourager le développement de projets dans des contextes «non traditionnels», autant auprès des municipalités que des organisations culturelles ou d'autres secteurs.
	Organiser un festival de mise en valeur de la culture et de l'histoire de la MRCAL.	Voir les possibilités de collaboration avec les municipalités et l'intérêt du milieu culturel. Cibler des médiums ou des pratiques artistiques. Faire attention à ne pas vouloir faire quelque chose de trop gros, trop vite qui pourrait mener à un découragement.
Objectif 9.2 : Reconnaître et mettre en valeur la mémoire vivante collective présente sur le territoire		
Actions		Suggestions
	Solliciter les citoyen.ne.s pour leur participation aux recherches historiques.	Développer le réflexe de faire un appel aux citoyen.ne.s lors de projets touchant l'histoire locale. Autant pour les projets municipaux que pour ceux des organismes. Faire davantage de diffusion sur les projets en cours, afin de faciliter la cueillette d'informations.
	Présence des aînés – correspondance dirigée, jumelage avec des plus jeunes (intergénérationnalité).	Développer le réflexe de faire un appel aux aînés dans le développement de projet. Autant pour les projets municipaux que pour ceux des organismes. Faire davantage de diffusion sur les projets en cours, afin de faciliter la cueillette d'informations. Faire appel à leur connaissance et leur mémoire. Encourager et faciliter les projets intergénérationnels qui répondent aux besoins des aînés et des jeunes.
★	Transmettre les histoires des famille, recueillir des souvenirs.	Ceci était une réflexion citoyenne nommée à plusieurs reprises. Cette volonté doit venir de la population; la MRCAL et les municipalités peuvent faciliter des rencontres/causeries pour échanger des souvenirs, mais le tout peut aussi être instauré par les citoyen.ne.s/organismes.
	Faire des ateliers de collecte du patrimoine vivant dans les communautés autochtones.	Voir comment s'ajuster, car les communautés autochtones sont en dehors du territoire couvert par la MRCAL. Il faut voir quel est l'objectif derrière le projet et dans quel cadre cela peut se réaliser. La MRCAL, via son ADC, peut agir comme facilitateur.trice avec la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg. Sinon, il faut voir quelles informations on souhaite collecter et pourquoi. Il faut également s'assurer que la communauté accepte que les informations soient partagées et les inclure dans le processus de diffusion. Ne pas oublier la barrière linguistique puisque la communauté est anglophone.

Objectif 9.3 : Favoriser les projets respectant les principes du développement durable

Actions	Suggestions
S'assurer que les projets qui reçoivent un budget répondent à plusieurs des principes suivants : bonne santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables.	Garder en tête les principes du développement durable lors de l'élaboration des critères de sélection des projets et lors de la création de nouveaux programmes et/ou politiques. <i>*Assurer une veille des bonnes pratiques en intégration des principes du développement durable dans l'élaboration de projets.</i> <i>*Les principes du développement durable étant globaux, ils devraient s'intégrer de manière transversale, pas seulement en culture et patrimoine.</i>

Orientation 10 - Miser sur le patrimoine comme levier identitaire fort

Objectif 10.1 : Faire connaître davantage l'histoire régionale en poursuivant les activités de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine

Actions	Suggestions
* Faire écrire notre histoire par un historien professionnel.	Jusqu'à maintenant, les histoires locales de la région ont généralement été rédigées par la population elle-même. Celle-ci aimerait que le tout se professionnalise. Les démarches pourraient être menées par les municipalités. Le format du projet peut être varié, notamment en faire une bande-dessinée adressée aux enfants et aux ados.
* Réaliser un guide historique et touristique du territoire de la MRCAL.	Promouvoir les circuits disponibles sur la plateforme <i>Anekdoté</i>. <i>*Ne relève pas directement de la MRCAL, mais relève du CLD d'Antoine-Labelle, via Tourisme Hautes-Laurentides.</i>
* Organiser des voyages immersifs sur le territoire avec des groupes scolaires.	Lier cette action avec l'idée des visites d'ateliers d'artistes et d'artisan.e.s. La notion de grandes distances sur le territoire est à garder en tête, surtout en matière de transport scolaire, ce qui peut compliquer certains déplacements. <i>*Ne relève pas uniquement de la MRCAL.</i>
Instaurer une «journée du patrimoine et des collectes de mémoire».	Poursuivre la causerie "Raconte-moi..." où le public est invité à partager ses souvenirs en lien avec un lieu patrimonial ou une thématique spécifique. Inciter les municipalités à instaurer ce genre d'événement également.

	✱	Faire des bulles d'information patrimoniales dans les journaux locaux.	La SHGHL en publie dans certains journaux, mais il serait judicieux de penser à d'autres partenariats possibles avec les journaux municipaux afin de les relayer à travers d'autres médias distribués partout.
		Installer des affiches, des pancartes et des panneaux d'interprétation directement sur les sites identifiés comme ayant un intérêt patrimonial.	Inviter les municipalités à produire de la documentation sur les lieux d'intérêt et la diffuser directement à sa communauté.
		Produire un recueil d'arbres généalogiques.	Ce type de projet pourrait être porté par les sociétés d'histoires. Demander la participation de la population.
		Aménager un sentier historique avec photographies anciennes et descriptions historiques.	Ce type de projet doit s'adapter aux réalités municipales; il devrait donc être mené par une municipalité qui souhaite bonifier un sentier existant ou en créer un nouveau.
	✱	Faire des capsules vidéo sur la page Facebook de la municipalité en utilisant le matériel existant.	Ce type de projet doit s'adapter aux réalités locales; il devrait donc être mené par un organisme, un.e artiste ou une municipalité.
		Mettre sur pied une carte interactive du patrimoine culturel de la MRCAL.	Cette action est déjà amorcée par la MRCAL avec la refonte de son portail culturel qui sera lancé à l'automne 2023. Le portail culturel de la MRCAL aura une carte interactive. Il s'agira de la bonifier avec le temps. La collaboration des milieux municipaux et culturels sera déterminante dans la réussite de cette action afin de fournir du contenu à inclure dans la carte interactive.
Objectif 10.2 : Soutenir la recherche et le développement de connaissance en lien avec des dimensions patrimoniales locales méconnues			
Actions		Suggestions	
		Développer plus d'acquisitions de connaissance sur la culture Anishinabeg sur le territoire de la rivière du Lièvre.	Cette action doit absolument se faire avec la participation de la communauté de Kitigan Zibi. La MRCAL poursuit la collaboration amorcée avec la communauté et l'ADC. Ce type de projet doit émerger de la communauté et ne doit pas être «imposé» par les allochtones de la MRCAL.
		Entreprendre une démarche de recherche afin d'identifier d'autres patrimoines à inclure dans les inventaires et autres outils de gestion, dont certaines composantes du patrimoine immatériel.	Poursuivre le travail de l'ADPI à ce sujet. Trouver un outil ou un moyen de faire participer la population pour l'identification des patrimoines.
	✱	Instaurer une «journée du patrimoine et des collectes de mémoire».	Poursuivre la causerie "Raconte-moi..." où le public est invité à partager ses souvenirs en lien avec un lieu patrimonial ou une thématique spécifique. Inviter les municipalités à instaurer ce genre d'événement également.

	Explorer la notion historique de déplacement/migration en canot.	Une partie de cette information sera disponible dans l'étude des phases d'occupation prévue pour 2023 et, suivant cette étude, la MRCAL ou des organismes auront une base afin de poursuivre les recherches à ce sujet.
	Se doter d'un inventaire du patrimoine agricole.	Envisager un partenariat avec agent.e du PDZA et/ou un autre organisme pertinent. La MRCAL considérera cet élément lors de la mise à jour de son inventaire. Toutefois, si une municipalité considère qu'elle possède un vaste patrimoine agricole et qu'elle veut faire l'exercice, elle pourrait le faire.
	Mieux connaître les différentes vagues de colonisation (notamment les arrivants qui se cachaient de la guerre, l'époque des hippies et du «retour à la terre», ainsi que le contexte actuel).	S'en servir pour développer un discours attractif et une partie de cette information sera disponible dans l'étude des phases d'occupation, prévue pour 2023.
Objectif 10.3 : Soutenir les municipalités dans l'adoption d'une réglementation intégrant le patrimoine		
Actions		Suggestions
	Faire la promotion des règlements qualitatifs comme les PIIA et inciter à adopter des règlements de démolition et d'entretien.	Poursuivre le travail de l'ADPI et du service de l'aménagement afin de sensibiliser et appuyer les démarches des municipalités.
	Suggérer aux municipalités d'identifier les bâtiments patrimoniaux «à risque» et les amener à étudier la possibilité d'octroi de statut tel que les citations.	L'ADPI pourra accompagner les municipalités si elles souhaitent aller de l'avant avec cette démarche.
	Se servir de la LPC pour protéger certains paysages culturels.	La désignation de paysages culturels patrimoniaux est un processus long et complexe (seulement Rivière-Ouelle a obtenu la désignation jusqu'à maintenant). Sensibiliser à l'importance des paysages culturels et à leur protection. Mettre en place des projets de mise en valeur des paysages culturels.
	Mettre en valeur les résultats de la caractérisation des paysages réalisée par l'Enclume et s'en inspirer pour constituer des activités de mise en valeur.	Poursuivre les actions de sensibilisation par la MRCAL découlant de l'étude de caractérisation. Inviter les municipalités/organismes des secteurs visés par l'étude à s'approprier le contenu et en faire des activités de sensibilisation.

Orientation 11 - Asseoir et bonifier l'offre culturelle actuelle

Objectif 11.1 : Connaître l'étendue de l'offre culturelle et améliorer sa promotion

Actions		Suggestions
	Effectuer un recensement exhaustif de l'offre en culture et en patrimoine dans la MRCAL.	Il s'agit d'une action déjà projetée par la MRCAL à court terme pour faire suite au lancement de son nouveau portail culturel, prévu pour l'automne 2023. La collaboration des municipalités, mais surtout de l'ensemble du milieu culturel et patrimonial sera primordiale pour la réussite de l'action afin de rejoindre l'ensemble des artistes, des artisan.e.s, des organismes, etc.
	Constituer une carte interactive des initiatives culturelles et des lieux de diffusion.	Il s'agit d'une action déjà amorcée par la MRCAL avec la refonte de son portail culturel qui sera lancé à l'automne 2023. La collaboration des milieux municipaux et culturels sera déterminante dans la réussite de cette action afin de fournir du contenu à inclure dans la carte interactive.

Objectif 11.2 : Explorer des sources de financement alternatives pour la culture et le patrimoine

5

Actions		Suggestions
	Explorer le sociofinancement.	Selon la demande du milieu, la MRCAL pourrait organiser de la formation pour le milieu culturel afin de les renseigner sur les possibilités, les bonnes pratiques et les opportunités du sociofinancement. <i>*Ne relève pas directement de la MRC.</i>
	Faire un appel au mécénat.	Selon la demande du milieu, la MRCAL pourrait organiser de la formation pour le milieu culturel portant sur des stratégies d'approche du milieu des affaires et développer des partenariats pour le financement des arts et de la culture. Une collaboration avec les organisations œuvrant auprès du milieu des affaires, comme la Chambre de commerce, la Société de développement commercial, etc., serait pertinente afin de sensibiliser les entrepreneurs à la philanthropie. Il est évident que la situation socio-économique régionale n'est pas la plus favorable pour le mécénat et la philanthropie, mais cela ne l'empêche pas complètement non plus. Le milieu culturel doit vouloir faire changer les mentalités et est prêt à s'engager pour le faire. <i>*Ne relève pas directement de la MRCAL.</i>

Regarder les programmes de subvention comme Diversité des expressions culturelles, et autres enveloppes extérieures à la culture et au patrimoine.

La MRCAL assure une veille et partage les subventions ouvertes et peut accompagner les porteurs de projet dans leur demande, sans nécessairement être le porteur de projet.
**Compte tenu de l'ampleur de l'Entente de développement culturel de la MRCAL, des ressources disponibles en développement culturel et des responsabilités de la MRCAL en terme de développement culturel, ainsi que des critères d'admissibilité aux programmes de subvention, il est possible que la MRCAL ait davantage un rôle d'accompagnateur pour ce type d'action.*

Objectif 11.3 : Assurer une bonne promotion des activités proposées à l'échelle de la MRCAL

Actions		Suggestions
✱	Concentrer l'offre en culture et en patrimoine sur le Portail culturel et le tenir à jour régulièrement.	Présenter et diffuser le Portail culturel afin de créer un réflexe chez la population et les artistes de consulter le portail, mais aussi de lui fournir des informations.
✱	Utiliser l'ensemble des canaux de communication populaire et les différents réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, Twitter, par exemple.	Prendre le temps d'évaluer le rapport «coût versus bénéfice», car alimenter différents réseaux sociaux demande du temps et des ressources. Comprendre où les citoyen.ne.s se renseignent et ajuster la présence dans les médias sociaux en conséquence.

Orientation 12 - Faire de la culture et du patrimoine un levier économique pour la MRCAL

Objectif 12.1 : Favoriser des projets porteurs susceptibles de revitaliser les espaces patrimoniaux de la région

Actions		Suggestions
✱	Favoriser le financement de projet qui cible la requalification patrimoniale.	Poursuivre les démarches entamées par la MRCAL avec le PSMMPI.
	Utiliser les églises comme lieux de diffusion artistiques et culturelles.	Des programmes de financement pour la requalification des églises existent déjà. À voir avec les propriétaires des églises pour les différentes possibilités. Il faut rester réaliste sur les coûts qu'implique l'opérationnalisation des lieux. Relève des propriétaires d'églises, qui sont parfois les municipalités, parfois des individus, des entreprises et certaines fois, des organismes. <i>*Ne relève pas directement de la MRCAL.</i>

Favoriser l'utilisation transitoire des bâtiments patrimoniaux vacants.	Offrir des loyers plus bas pour l'occupation des espaces patrimoniaux. <i>*Ne relève pas de la MRCAL. La MRCAL n'a pas de pouvoir pour la mise en place d'une telle solution.</i>
Utiliser les maisons patrimoniales comme lieux de rencontres culturelles.	Étudier les possibilités en fonction des contextes et des propriétaires de maisons patrimoniales. Cette action doit venir des propriétaires qui ont envie d'utiliser leur bâtiment de cette façon. Dans certains cas, il faut faire attention aux enjeux de sécurité et d'assurance. <i>*Ne relève pas de la MRCAL, qui ne possède pas de bâtiment autre que l'édifice Émile-Lauzon.</i>
Multiplier la présence de panneaux d'interprétation historiques et d'œuvres d'art publiques dans les rues des villes et des villages des Hautes-Laurentides; l'idée étant que la culture soit omniprésente dans les centres-villes.	S'inspirer d'exemples intéressants comme Val-David et son centre-ville, très orienté culturel. Encourager les municipalités à écrire et présenter leur histoire dans leur noyaux villageois. Ajuster les modèles vus ailleurs à notre réalité socio-économique, les municipalités de la MRCAL n'ont pas la réalité économique de Val-David ou autre municipalité du centre des Laurentides. S'adapter aux réalités, aux citoyen.ne.s et aux types de touristes qui fréquentent la région.

Objectif 12.2 : Faire rayonner les talents et les projets d'ici à l'intérieur et à l'extérieur du territoire

Actions

Suggestions

★ Se servir du nouveau Portail culturel pour faire la promotion des artistes et des acteur.trice.s culturel.le.s également à l'extérieur de la MRCAL, en proposant des options d'hébergement lors de la tenue d'activités.	S'assurer que le SEO du Portail culturel soit performant et que le site Web ressorte facilement dans les recherches. Collaborer avec le CLD pour les propositions d'hébergement.
---	--

Orientation 13 - Renforcer la professionnalisation des métiers artistiques

Objectif 13.1 : Encourager le développement de formations culturelles, artistiques et patrimoniales accessibles et de qualité

Actions

Suggestions

Mettre sur pied des ateliers de perfectionnement pour les artistes.	En fonction des demandes du milieu culturel, la MRCAL pourrait développer un projet de formation et/ou de perfectionnement. Il faut qu'il y ait un certain nombre de participants garantis, que ça réponde à un besoin nommé par plusieurs et que ce soit offert par un.e professionnel.le reconnu.e.
---	---

		Les artistes peuvent également se renseigner auprès de Culture Laurentides qui offre une vaste programmation de formation et d'aide aux perfectionnements pour les artistes des Laurentides. <i>*Le milieu culturel doit également se responsabiliser dans l'élaboration de ce type d'activité qui ne relève pas de l'appareil municipal à la base.</i>
★	Impliquer le milieu éducatif à tous les niveaux (primaire, secondaire, collégial et universitaire).	Que la MRCAL, mais aussi les municipalités et les partenaires considèrent l'intégration et/ou la distribution de contenu culturel au milieu éducatif, lorsque possible. <i>*Élément étant souvent soulevé lors des consultations.</i>

Objectif 13.2 : Stimuler la recherche, la création et le développement des compétences en art, en culture et en patrimoine

Actions		Suggestions
★	Impliquer le milieu éducatif à tous les niveaux (primaire, secondaire, collégial et universitaire).	Que la MRCAL, mais aussi les municipalités et les partenaires considèrent l'intégration et/ou la distribution de contenu culturel au milieu éducatif, lorsque possible <i>*Élément étant souvent soulevé lors des consultations</i>
	Mettre de l'avant le 7e art auprès des jeunes, en créant des projets qui touchent l'histoire et le patrimoine par le biais de la vidéo ou du documentaire	Développer davantage de projets régionaux concernant le 7e art, comme par exemple, un documentaire portant sur le Train du Nord. Une collaboration avec les intervenant.e.s travaillant auprès des jeunes serait intéressante afin de cibler des sujets qui peuvent les intéresser. S'assurer que l'ensemble de l'écosystème culturel de la MRCAL développe le réflexe de consulter les jeunes dans l'élaboration de projets afin de répondre à leurs besoins et enjeux.

Objectif 13.3 : Favoriser la rétention des talents locaux et l'attraction des artistes provenant de l'extérieur

Actions		Suggestions
	Mettre de l'avant les jeunes talents, leur offrir des espaces d'expression et de promotion dans les journaux locaux	Comme la MRCAL ne peut financer de projets récurrents, il serait intéressant de voir avec les journaux locaux l'intérêt à offrir un espace de visibilité aux jeunes talents dans le long terme. Il est possible que la MRCAL puisse financer une version pilote de l'action, selon les directives entourant l'Entente de développement culturel. Il faudra également bien diffuser le tout afin d'avoir un bon taux de participation. <i>*Attention : il sera important de réfléchir à un fonctionnement et des critères d'admissibilité et de sélection afin que le tout soit objectif et bien encadré.</i> <i>*Attention : le projet devra être structuré sur ce qui peut ou ne peut pas être partagé dans cet espace d'expression.</i>

	Ajouter un angle «attrait artistique et contexte idéal pour les artistes» dans la stratégie de promotion de la MRCAL	Dresser le portrait de ce qui fait en sorte que les artistes ne choisissent pas la MRCAL comme lieu de résidence. Définir ce qui «nous» distingue. Mener une réflexion et inventorier ce qui fait de notre région, un contexte idéal pour les artistes. Vérifier s'il s'agit d'un angle qui colle avec l'identité actuellement mis de l'avant par la MRCAL. Développer cette action avec Culture Laurentides avant d'aller rejoindre la stratégie de promotion de la MRCAL. <i>*Voir à consolider certains éléments avant et ce que pensent les artistes déjà établis dans la région. Le bassin d'artistes professionnels est limité, se questionner à savoir si c'est eux que l'on veut cibler ou plutôt si on souhaite s'adresser davantage aux gens qui ont une pratique amateur ? Il s'agit d'une réflexion encore embryonnaire. Les artistes actuellement présents sur le territoire sont les meilleur.e.s ambassadeur.trice.s.</i> <i>À réfléchir avec Culture Laurentides.</i>
--	--	---

1.5 Conclusion

L'équipe a été agréablement surprise du taux de participation par la population ainsi que de la mixité des profils des participant.e.s. Ceux-ci n'ont pas été avares d'idées et ont su alimenter l'équipe avec justesse quant aux priorités et aux enjeux vécus dans chacun des secteurs composant la MRC d'Antoine-Labelle. Ces consultations ont également

confirmé les pistes de réflexion quant aux axes, aux orientations et aux objectifs de la Politique et ont permis, de plus, de bonifier ceux-ci dans le cadre d'une rédaction finale et d'une approbation par le conseil de la MRCAL. En outre, les citoyen.ne.s ont fourni des centaines d'idées, des plus pragmatiques aux plus colorées qui permettront de générer des actions fidèles à leurs aspirations, dans le cadre de la rédaction des prochains plans d'action.



Contact

info@passerellescoop.ca
(438) 725-6610

Espace Ville Autrement
201, rue Sainte-Catherine Est,
H2X 1L2, Montréal